

1. 2^e PHASE DE CONSULTATION – NÉGOCIATION SECTORIELLE

- Remettre aux enseignantes et enseignants :
 - le 2^e cahier de consultation sectorielle – Négociation nationale 2020
- Tenir une rencontre avec les enseignantes et les enseignants
- Faire la présentation de la consultation (aidez-vous du power point au besoin) disponible sur le site de l'APL www.lignery.ca / Documents / Bureau des délégués.
- Demander aux enseignantes et aux enseignants de compléter individuellement le cahier de consultation.
- Récupérer tous les cahiers de consultation complétés.
- Compiler les réponses de vos collègues sur la fiche de rétroaction sectorielle.
Bien qu'une version papier vous ait été remise, vous pouvez, si tel est votre choix, utiliser ce même document en format électronique. Vous le trouverez sur le site de l'APL (www.lignery.ca / Documents / Bureau des délégués) et vous pourrez nous l'acheminer directement par courriel à z27_lignery@aplcsq.net.
- Insérer tous les documents compilés (cahiers de consultation) par les enseignantes et enseignants dans l'enveloppe APL ainsi que votre fiche de rétroaction sectorielle (format paptier) si nous n'avez pas déjà acheminer le format électronique.
- LE COURRIER APL (PAS CELUI DE LA CS) RÉCUPÉRERA LES ENVELOPPES DÉJÀ IDENTIFIÉES DÈS 8 HEURES LE LUNDI 6 MAI 2019**



2. DÉPASSEMENT DES MAXIMA

- Lors d'une réunion, donner les explications aux enseignantes et enseignants sur la procédure à suivre pour vérifier ou effectuer une réclamation en cas de dépassement des maxima d'élèves par classe.
- Toutes les informations et la documentation sont disponibles sur le site de l'APL ou en passant par **Les Nouvelles APL**

3. AFFECTATION – NOMINATIONS ET ANNEXES

- Au secondaire :**
Faire des propositions en CPE pour la nomination des enseignantes et des enseignants ressources, enseignant de soutien ainsi que pour déterminer l'organisation des allocations des GCPF fermés (utiliser les annexes au besoin).
- Relo école au secondaire**
 - Accompagner les enseignantes et les enseignants pour la relo-école;
 - Nous transmettre le rapport de relo.
- Les documents et les dates de rencontres APL sont disponibles sur le site de l'APL sur la page d'accueil ou par **Les Nouvelles APL**

4. MESURES – RÈGLES BUDGÉTAIRES

- Nous vous suggérons de procéder par des propositions en CPE pour l'utilisation des sommes des différentes mesures 19-20.
- La documentation n'est pas encore disponible. Nous vous la transmettrons dès que possible. Surveillez vos courriels.



Voir verso

5. JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

- Le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie. Nous vous invitons à souligner cette journée. Vous trouverez des informations utiles sur le communiqué #15 disponible sur le site de l'APL ou en passant par les *Les Nouvelles APL*.

6. ANCIENNETÉ (ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS TEMPS PLEIN)

- Lors de votre réunion, indiquer aux enseignantes et aux enseignants temps plein, que le document ancienneté au 30 juin 2018 est disponible sur le tableau d'affichage syndical de votre école ou de votre centre.
- Inviter les enseignantes et les enseignants temps plein à vérifier l'exactitude de cette liste.

7. CPE

- Aviser la présidence actuelle du CPE qu'elle recevra en mai, à la maison, une lettre lui demandant de procéder, d'ici le 15 juin, à l'élection des représentantes et représentants pour 2019-2020 et de transmettre par écrit les noms à la direction d'ici le 20 juin. (Pour réserver le nombre de places souhaitées, il faut élire quelqu'un qui démissionnera par la suite).
- Transmettre les noms des personnes élues par écrit à l'APL.

8. DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS D'ÉCOLE

- Les déléguées et délégués et substituts de cette année recevront en mai, à la maison, une lettre et des explications afin de procéder à l'élection des déléguées, délégués et substituts pour 2019-2020.
- Transmettre les noms des personnes élues par écrit à l'APL.

9. BASSIN COMMISSION

- Aviser les enseignantes et les enseignants de la date du Bassin commission et de la rencontre préparatoire à l'APL
Rencontre préparatoire APL le mardi 28 mai à 17h00 – Bassin commission le jeudi 30 mai à 17h00 à la CS.
- Ces dates importantes ainsi que d'autres sont sur le site de l'APL – Page d'accueil « Agenda – Dates à mettre à l'agenda ».

10. AGENDA, OUTIL DE TRAVAIL QUOTIDIEN

- Aviser les enseignantes et les enseignants qu'ils recevront en juin, l'Outil de travail quotidien gratuitement.

11. SUPPLÉANCE DÉPANNAGE

- Si des enseignantes et des enseignants réguliers effectuent de la suppléance en plus de leur tâche, veuillez les informer que leur rémunération doit être faite sur la base de 1/1000 (qui est plus que la suppléance). En cas de problème, veuillez communiquer avec l'APL.

Merci!